

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES AVEC MECANISME D'ABSORPTION DES PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL DE 200.000.000 MAD

Les détails de l'opération sujet de la présente annonce sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 26 novembre 2020 sous la référence N° VI/EM/025/2020 et disponible au siège social des conseillers financiers et des membres du syndicat de placement, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et du Crédit Agricole du Maroc.

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
Montant maximum de la tranche	200.000.000 MAD	200.000.000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	2.000 Obligations subordonnées perpétuelles	2.000 Obligations subordonnées perpétuelles
Valeur nominale	100.000 MAD	100.000 MAD
Maturité	Perpétuelle	Perpétuelle
Remboursement anticipé	Au-delà de 5 ans, le remboursement de tout ou d'une partie du capital ne peut être effectuée qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de 5 ans et après accord de Bank Al Maghrib.	
Taux d'intérêt nominal	Révisable chaque 10 ans	Révisable annuellement
	En référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 4 décembre 2020, soit 2,64 %, augmenté d'une prime de risque de 280 points de base. Pour les 10 premières années, le taux facial sera de 5,44 %.	En référence au taux plein monétaire 52 semaines (taux monétaire) calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 4 décembre 2020, soit 1,90 %, augmenté d'une prime de risque de 280 points de base. Pour la première année, le taux facial sera de 4,70 %.
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors bourse)	De gré à gré (hors bourse)
Prime de risque	280 pbs	280 pbs
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune
Méthode d'allocation	Au prorata	

### PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 7 AU 9 DÉCEMBRE 2020 INCLUS

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 26 novembre 2020 sous la référence N° VI/EM/025/2020.

Conseiller Financier & Coordinateur Global



Co-conseillers Financiers



Membres du syndicat de placement

